departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 22 décembre 1998

Votants: 44

Convocation du Conseil Municipal:

le 4 Décembre 1998

Acquisition d'une bande de terrain dans le cadre du projet de la Coulée Verte - Propriété BREMAUD - 4 rue Auguste Perret

Affichage du Compte-Rendu Sommaire : le 24 Décembre 1998

[Annexe]

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents:

Adjoints:

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers:

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.

Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à M. Alain PAGE.

Excusés:

Conseillers:

Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D98537

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 décembre 1998

Urbanisme & Affaires Immobilières

Acquisition d'une bande de terrain dans le cadre du projet de la Coulée Verte - Propriété BREMAUD - 4 rue Auguste Perret

Après examen par la Commission Gér	érale,		
Dans le cadre du projet de la Coulée V NIORT, dans la mesure du possible; p			éfectoral du 30 Avril 1998, la Ville de res à ce projet.
			Ville de NIORT la bande de terrain sise 4 on BC n° 290, d'une superficie de 114 m².
L'accord est intervenu sur la base de 1 % ainsi que l'indemnité pour perte d'un			s) auquel s'ajoute l'indemnité de remploi 25 nt total de 2 425,00 F.
D'autre part, le portillon d'accès à la Se	èvre sera mainten	nu au profit des propriétaire	s.
Il est demandé au Conseil Municipal d	le bien vouloir :		
- approuver l'acquisition décrite ci-des	sus, acquisition q	qui a fait l'objet d'une prome	esse de vente ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délé acquisition seront imputés au chapitre	•		nt que les frais afférents à cette
LE CONSEIL ADOPTE			
	Pour : Contre : Abstention :	37 0 7	
	Non participé :	0	
			Le Maire de Niort
Ordre du jour			Bernard BELLEC

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire